

## Compte rendu de séance

### Séance du 22 Mai 2017

L' an 2017 et le 22 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de LECOMTE Olivier Maire

**Présents** : M. LECOMTE Olivier, Maire, Mmes : BOURGEOIS Charlette, CLEMENCEAU Evelyne, HELLEC Hameline, ROPARS Christine, TSHIENDA Francine, MM : CATHERINOT Yves, DE LA RUE DU CAN Pierre-Henry, DESFERTILLES Christian, LE PAGE Luc, THÉBAULT Christian, VILLEDIEU Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBOISSETIER Martine à M. LECOMTE Olivier, M. VIAUD Pascal à M. VILLEDIEU Loïc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 15/05/2017

**Date d'affichage** : 15/05/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de CHATEAUDUN

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CATHERINOT Yves

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

VENTE DE LA PARCELLE E 212 - 2017\_031

ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC DEBROUSSAILLEUSE ET TONDEUSE - 2017\_032

MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION - 2017\_033

MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - 2017\_034

RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA CANTINE/ECOLE/SERVICE TECHNIQUE - 2017\_035

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA CANTINE - 2017\_036

REPARATION DE LA TOITURE DE LA FUTURE CANTINE - 2017\_037

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE 2017/2018 - 2017\_038

TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE 2017/2018 - 2017\_039

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE MOTRICITE - 2017\_040

14 JUILLET 2017 - 2017\_041

MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A

L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-034 - 2017\_042  
MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA  
REGION - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-033 - 2017\_043  
ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC DEBROUSSAILLEUSE TYPE DEL 300 - ANNULE ET REMPLACE LA  
DELIBERATION 2017-032 - 2017\_044  
ACQUISITION D'UNE TONDEUSE TYPE MR 150 - 2017\_045  
DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DUNOIS POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA CANTINE -  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-036 - 2017\_048

VENTE DE LA PARCELLE E 212

réf : 2017\_031

M. le Maire fait part de la demande de Maître PONTOIZEAU de l'informer des conditions techniques et financières dans lesquelles la parcelle E 212 pourrait être vendue dans le cadre de la succession de M. FILLION Bernard.

En effet, cette parcelle est clôturée depuis de nombreuses années comme faisant partie de la propriété de M. FILLION Bernard.

Une demande d'avis domaniale a été adressée à la Direction des Finances Publiques afin d'estimer au mieux cette surface de 215m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de vendre la parcelle E 212 au prix qui sera estimée par la Direction des Finances Publiques.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC DEBROUSSAILLEUSE ET TONDEUSE

réf : 2017\_032

Yves CATHERINOT remercie les membres de la commission matériel pour le travail accompli au sujet de Plan de Gestion Différenciée.

Il rappelle que le tracteur KUBOTA, mainte fois réparé par Loic VILLEDIEU, ne permet plus de répondre aux besoins de la commune notamment en terme d'obligation légale depuis le 01/01/2017. Il convient d'acquérir d'un nouveau tracteur équipé d'une débroussailleuse et d'une tondeuse. Quatre devis ont été présentés par Mrs CATHERINOT et VILLEDIEU.

Le devis de l'entreprise CHENEAU pour un montant de 31 831€ HT est le mieux offrant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise CHENEAU pour un montant de 31 831€ HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

réf : 2017\_033

Dans le cadre du plan de gestion différencié, la commune va acquérir du matériel adapté : un tracteur équipé d'une épareuse, un outil PELLENC et un desherbeur à chaleur pulsée.

Ces trois acquisitions s'élèvent à :

Tracteur équipé d'une épareuse :	30 051€ HT
Outil PELLENC :	3 004€ HT
Désherbeur à chaleur pulsée :	2 290€ HT

**Soit un total de 35 345€ HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à la Région pour ces trois matériels.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A

#### L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

réf : 2017\_034

Dans le cadre du plan de gestion différencié, la commune va acquérir du matériel adapté : un tracteur équipé d'une épareuse, un outil PELLENC et un desherbeur à chaleur pulsée.

Ces trois acquisitions s'élèvent à :

Tracteur équipé d'une épareuse :	30 051€ HT
Outil PELLENC :	3 004€ HT
Désherbeur à chaleur pulsée :	2 290€ HT

**Soit un total de 35 345€ HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ces trois matériels.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA CANTINE/ECOLE/SERVICE TECHNIQUE

réf : 2017\_035

En vu du raccordement de la future cantine, de l'école et du service technique au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une puissance de 36kVA, ENEDIS propose un devis pour un montant de 7198,27€ HT dont 4 318,97€ HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis d'ENEDIS pour un montant de 4 318,97€HT à la charge de la commune.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA CANTINE

réf : 2017\_036

La commune de Jallans conduit un projet de réhabilitation de l'ancien atelier technique communal en cantine scolaire.

Ce projet est estimé à **168 000€HT** dont **14 000€HT de travaux d'isolation**

Une demande de subvention à la Région sera faite.

Le plan de financement prévisionnel de ce dossier pour la partie isolation :

- **Commune de Jallans :**                    **7 000 € soit 50%**

- **Région :**                                    **7 000 € soit 50 %**

**Total**                                        **14 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à la Région.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### REPARATION DE LA TOITURE DE LA FUTURE CANTINE

réf : 2017\_037

Suite aux fortes pluies de ces derniers jours, plusieurs fuites importantes venant de la toiture de la future cantine ont été constatées. Cela ne permet pas au plaquiste de commencer les travaux.

M. le Maire a demandé aussitôt un devis de réparation à l'entreprise COUVERTURE LUBIN qui s'élève à 5 801,20€ HT.

Il comprend la pose d'une bache sous la toiture, le changement des liteaux, des voliges, la dépose et repose des tuiles actuelles après traitement anti mousse et une intervention rapide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise COUVERTURE LUBIN pour un montant de 5 801,20€ HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE 2017/2018

réf : 2017\_038

A la rentrée 2017, le centre hospitalier Henry Ey de Bonneval restera le fournisseur des repas de la cantine, sans augmentation de tarifs.

La commission scolaire propose d'augmenter les prix de facturation des repas de 1.2 % soit le taux d'inflation 2017 mais de ne pas répercuter les frais de construction de la nouvelle cantine, car elle estime que cet immeuble était nécessaire depuis très longtemps.

Les tarifs à compter du 4 septembre 2017 seraient le suivants :

Tarif du repas pour les enfants ou adultes domiciliés dans la commune : 3,55 €

Tarif du repas pour les enfants hors commune : 3,81€

Les factures restent établies mensuellement par la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs de repas pour l'année 2017/2018.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE 2017/2018

réf : 2017\_039

A compter du 4 septembre 2017, la commission scolaire propose d'augmenter les prix de facturation de la garderie de 1.2 % soit le taux d'inflation 2017, à savoir :

Enfants domiciliés dans la commune : 3,55 € par jour ou forfait 23,78 €

Enfants domiciliés hors commune : 4,88 € par jour ou forfait 33,88 €

Au-delà de 6 jours de présence à la garderie dans le mois, un forfait sera appliqué.

Les horaires de garderie ne changent pas : 7h15 - 8h50 et 16h30 - 18h45 lundi-mardi-jeudi-vendredi  
7h15 - 8h50 mercredi  
et de 12h à 12h30 le mercredi (gratuit).

Les factures restent établies par la mairie mensuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de garderie pour l'année 2017/2018.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE MOTRICITE

réf : 2017\_040

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association KMG Châteaudun désirant louer la salle de motricité le mercredi soir de 18h à 20h30 à compter de la rentrée de septembre 2017.

Le conseil municipal n'y voit pas d'objection mais pour cela, il convient de créer un tarif de location.

Il est proposé 10€ la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce tarif.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

14 JUILLET 2017

réf : 2017\_041

Différentes propositions de menus à 12€ ont été demandés à des traiteurs pour le repas de midi du 14 juillet 2017.

La commission Culture - Sports et Loisirs qui s'est réunie à ce sujet, propose de retenir celui de Michel THURIN (prévoir l'achat de chips en plus du menu).

Les tarifs proposés :

- habitants commune : 15€ adultes / 8€ enfants
- hors commune : 17€ adultes / 9€ enfants

Seront invités : les membres du conseil municipal, le personnel communal, les enseignants, les bénévoles des TAP, les maires honoraires et les médaillés du travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le choix du traiteur Michel THURIN ainsi que les tarifs de vente des repas.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-034**

réf : 2017\_042

Dans le cadre du plan de gestion différencié, la commune va acquérir du matériel adapté : un tracteur équipé d'une débroussailleuse, un outil PELLENC et un desherbeur à chaleur pulsée.

Ces trois acquisitions s'élèvent à :

Tracteur équipé d'une débroussailleuse (type DEL 300) :	30 051€ HT
Outil PELLENC :	3 004€ HT
Désherbeur à chaleur pulsée :	2 290€ HT

**Soit un total de 35 345€ HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ces trois matériels.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**MATERIEL TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-033**

réf : 2017\_043

Dans le cadre du plan de gestion différencié, la commune va acquérir du matériel adapté : un tracteur équipé d'une débroussailleuse, un outil PELLENC et un desherbeur à chaleur pulsée.

Ces trois acquisitions s'élèvent à :

Tracteur équipé d'une débroussailleuse (type DEL 300) :	30 051€ HT
Outil PELLENC :	3 004€ HT
Désherbeur à chaleur pulsée :	2 290€ HT

**Soit un total de 35 345€ HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à la Région pour ces trois matériels.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC DEBROUSSAILLEUSE TYPE DEL 300 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-032**

réf : 2017\_044

Yves CATHERINOT remercie les membres de la commission matériel pour le travail accompli au sujet de Plan de Gestion Différenciée.

Il convient d'acquérir d'un nouveau tracteur équipé d'une débroussailleuse type DEL 300. Quatre devis ont été

présentés par Mrs CATHERINOT et VILLEDIEU.

Le devis de l'entreprise CHENEAU pour un montant de 30 051€ HT est le mieux offrant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise CHENEAU pour un montant de 30 051€ HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**ACQUISITION D'UNE TONDEUSE TYPE MR 150**

réf : 2017\_045

Il convient d'acquérir une tondeuse. Plusieurs devis ont été présentés par Mrs CATHERINOT et VILLEDIEU.

Le devis de l'entreprise CHENEAU pour un montant de 1 780€ HT est le mieux offrant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise CHENEAU pour un montant de 1 780€ HT.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DUNOIS POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA CANTINE -  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-036**

réf : 2017\_048

La commune de Jallans conduit un projet de réhabilitation de l'ancien atelier technique communal en cantine scolaire.

Ce projet est estimé à **168 000€HT** dont **14 000€HT de travaux d'isolation**

Une demande de subvention à la Région sera faite.

Le plan de financement prévisionnel de ce dossier pour la partie isolation :

- **Commune de Jallans : 7 000 € soit 50%**

- **Région : 7 000 € soit 50%**

**Total 14 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à la Région.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

### **Complément de compte-rendu:**

#### **Reforme scolaire et organisation des TAP à la rentrée 2017**

Suite aux élections présidentielles, la réforme scolaire est remise en question notamment en ce qui concerne la semaine de 4,5 jours.

M. le Maire explique qu'un décret qui paraîtra prochainement devrait donner le choix aux communes de rester sur 4,5 jours (jusqu'en 2019 maximum) ou revenir dès la rentrée prochaine à 4 jours.

La commune s'oriente vers un maintien du temps scolaire sur 4,5 jours en 2017/2018.

Cependant, la commission scolaire qui se réunira le 23 mai :

- mettra en place un questionnaire destiné aux parents et enseignants de l'école demandant leur ressenti quant à la fatigue des enfants
- organisera les TAP pour la rentrée.

#### **Elections législatives**

Elles auront lieu les 11 et 18 juin prochains. Les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 18h.

M. le Maire complète les tableaux de présence aux deux tours des élections selon les disponibilités de chacun.

